

LE MOT DU MAIRE

Le 9 mars dernier, dès le premier tour de scrutin, électrices et électeurs d'Aulus, vous avez porté à la mairie à une très large majorité, les 11 membres de la liste que j'avais l'honneur de conduire.

Désormais l'équipe municipale à le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour répondre à votre attente.

J'insiste sur les mots " attente " et " équipe ".

" Attente " : le message que vous nous avez transmis nous semble clair : être à votre écoute, respecter les engagements pris, défendre le patrimoine public, récupérer la centrale électrique de " la Moulaine " et le " droit de l'eau ", agir en démocrates.

" Equipe " : Aulus est certes un petit village par le nombre de ses habitants permanents, mais son statut de station d'accueil, thermale et touristique, lui confère de lourdes tâches et responsabilités qui ne peuvent s'assumer correctement sans un engagement collectif, un travail en équipe.

Pour y parvenir, comme vous pourrez le lire dans ce bulletin et sur le site internet de la Mairie, nous avons réparti et délégué des responsabilités à chaque élu(e), et décidé que le Maire et les Adjointes reverseraient l'intégralité des indemnités mensuelles auxquelles ils ont droit (569,50€ pour le Maire, 221,08€ par Adjointe) en un pot commun, afin que chacun(e) puisse prétendre au remboursement des frais qu'impliquent obligations, déplacements et initiatives liés à son mandat.

Ce bulletin municipal que nous nous efforcerons de publier régulièrement rendra compte de notre action. En tant que Maire, je suis chargé d'impulser cette façon d'agir à votre service.

Michel Veyssièr

LES RESPONSABILITÉS ET TACHES DE CHAQUE ÉLU(E)

Michel Veyssièr : Maire.
Fonctionnement, projets, hydro-électricité, communauté de communes, commission finances et budget.

Lucien Granier : 1° Adjoint.
Finances et budget, urbanisme, communication, syndicat d'électricité (SDCEA).

Martine Papaïx : 2° Adjoint.
Tourisme et thermalisme, environnement et cadre de vie, parc naturel régional, groupe-ment employeur, commission finances et budget.

Marcel Galin : 3° Adjoint.
Travaux, voirie, personnel technique, eau et l'assainissement (SMDEA), syndicat mixte de Guzet, commission finances et budget.

Bernadette Rogalle :

Responsable CCAS (centre communal d'action sociale), syndicat mixte de médecine professionnelle, commission urbanisme.

Marie-Cécile Amiel :

Comité du tourisme, animations, lien avec associations, médiathèque, commissions tourisme et thermalisme, communication.

Marie-Anne Bonnet :

CCAS, correspondante jeunesse et sports, camping, commissions environnement et cadre de vie, tourisme et thermalisme.

Alain Bourneton :

Commissions communication, environnement et cadre de vie,

Jean-François Maurette :

CCAS, commissions urbanisme, environnement et cadre de vie.

Yvan Papaïx :

Travaux aux côtés de Marcel Galin et Pierre Souquet, coupes affouagères (Garants : François Amiel ; Jean-Pierre Galin, Patrice Rieu), camping, SDCEA, correspondant défense, commission urbanisme.

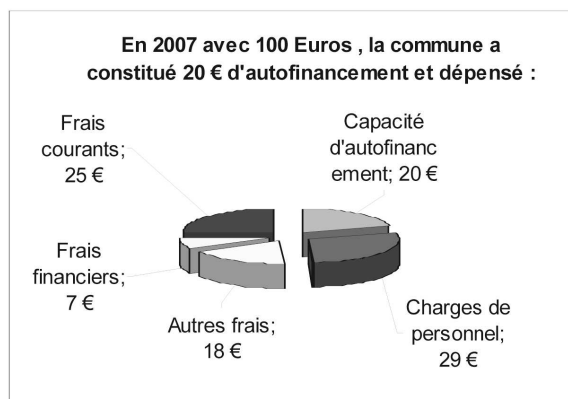
Pierre Souquet :

Travaux, correspondant sécurité, sécurité incendie, agriculture et pastoralisme, commission environnement et cadre de vie.

Commission d'appel d'offres :

Michel Veyssièr, Lucien Granier, Pierre Souquet, Yvan Papaïx.

**BUDGET COMMUNAL :
332 000 €**



Synthèse en Euros	2007	2007/2006
Recettes	335 482	3,7%
Ressources fiscales	111 983	10,3%
Dotations	127 973	3,3%
Autres revenus	79 906	5,9%
Dépenses	267 321	11,9%
Charges de personnel	96 760	6,3%
Subvention et autres	49 010	4,7%
Charges financières	24 325	-10,0%
charges à général	85 227	15,2%
Capacité d'autofinancement	68 160	-19,4%
Dépenses d'équipement	202 539	
Remboursement la dette	57 425	

PRINCIPAUX CONSTATS DE LA SITUATION AU MOIS DE MARS 2008

La situation financière de la commune est très délicate. L'autofinancement accuse une baisse en raison d'une augmentation des charges plus rapide que celle des produits de fonctionnement. La politique d'investissement très importante a été financée

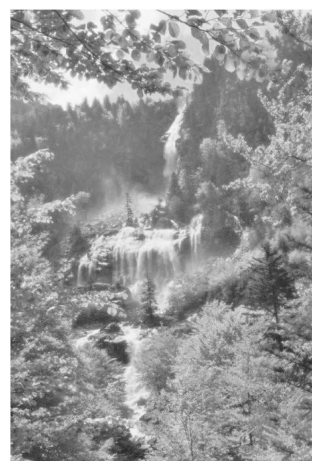
dans un premier temps par l'emprunt ce qui a contribué à augmenter l'endettement de la collectivité. A partir de 2006, les réserves ont été utilisées mais les investissements massifs étaient trop importants par rapport au financement disponible. En 2007, la structure financière de la commune est devenue fragile et déséquilibrée. Le besoin de trésorerie a nécessité le recours à l'emprunt.

L'endettement est 7 fois supérieur aux moyennes et pose le problème du remboursement de la dette puisque tous les ratios d'endettement se sont dégradés.

En l'état actuel des éléments connus, en 2008 et 2009 devront être des années de préservation du budget et des finances de la commune.

TAUX D'IMPOSITION 2008 : + 1,05%

Cette situation difficile induit un frein aux investissements et aux travaux pourtant nécessaires à l'entretien du village et entraîne l'augmentation des impôts locaux. Compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat, le conseil municipal a décidé de limiter à 1,05% la hausse des taux d'imposition communaux en 2008 (contre 2.45% en 2007). Vous devez ajouter à cela, 1.6% d'évolution des bases prévue par la loi de finances, soit 2.65% d'impact.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour éviter le saupoudrage et gagner en efficacité, le conseil municipal attribuera les subventions aux associations pour des projets ou initiatives bien identifiés.

DEPENSE SCOLAIRE 2008

Le budget versé à la commune d'Ercé et destiné aux dépenses scolaires et à la cantine est de 16000€ pour 16 enfants en primaire et maternelle auquel se rajoute 800 € pour la coopérative scolaire.

Rappel : hors le salaire des enseignants payés par l'Etat, les autres dépenses d'équipement et de fonctionnement sont à la charge des collectivités.

Cette dépense est bien plus lourde que dans les autres communes du canton, mettant en cause un principe d'égalité. Comment en diminuer le montant ? La dotation de l'état se réduisant comme peau de chagrin, nous proposons d'en discuter avec Ercé et la Communauté de Communes.



CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SÉCRÉTARIAT DE LA MAIRIE

En vue de la mise en service de l'agence postale communale et du remplacement de Marie-Thérèse Souque, secrétaire de mairie faisant valoir ses droits à la retraite, un jury a reçu 9 candidats. Le conseil municipal du 23 mai a recruté la plus diplômée, Christelle Bénazet, originaire d'Aulus. Elle a déjà une expérience en tant qu'agent administratif. Nous souhaitons aux autres candidates de trouver bientôt satisfaction dans leur recherche d'emploi.

BUREAU DE POSTE

Depuis le 31 mars 2008 plusieurs rencontres avec la direction de la Poste ont eu lieu pour finaliser une négociation effectuée par la précédente municipalité pour une "agence communale". Une décision difficile qui va à l'encontre de nos conceptions du service public.

On peut regretter qu'avant d'en arriver là, beaucoup de temps se soit écoulé sans action des élus avec la population pour empêcher cet abandon.

Héritant de cette situation et compte tenu des remarques de nombreux Aulusiens préférant une agence communale à une fermeture pure et simple de ce service public, que nous restait-il à faire ?

Nous avons fait le choix d'écouter les habitants, d'intégrer la nouvelle agence postale dans les services rendus par la

mairie. Le résultat concret est le suivant :

- Attribution d'une allocation par la Poste pour 60 heures d'ouverture de guichet par mois.
- Formation de l'agent par la Poste (opérations de la Caisse Nationale d'Epargne, de la banque postale, affranchissement, vente d'emballages, paiement " à vue " jusqu'à 300 € pour les titulaires d'un compte postal).
- Aménagement du nouveau guichet à la mairie pour des raisons de commodité et de sécurité.
- Ouverture dès le 01 Juillet, 3 heures par jour, de 9 heures à midi, du mardi au samedi. L'affectation de l'ancien local sera examinée ultérieurement. L'appartement est occupé par l'ancien Receveur pour 2 ans 1/2 suite au bail signé avec l'ancienne équipe municipale.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Suite au refus de la Banque postale d'installer un distributeur inter-banques de billets, le Maire a fait une demande conjointe à plusieurs autres établissements.

AU SUJET D' "UTOPIA"...

Lors du Conseil Municipal du 12 Avril dernier Le Maire propose l'abandon de la réalisation d'une salle de cinéma d'art et d'essai dont l'exploitation devait être assurée par une association pour le compte de la société Utopia pour les raisons suivantes :

- Le retard pris dans la réalisation de ce projet le mettait hors

délais et l'annulait de fait. Suivant la convention signée par la commune d'Aulus le 1er février 2007, pour percevoir les subventions attendues, la construction aurait dû débuter avant la 1er février 2008.

- Outre le fait que la population d'Aulus n'est pas acquise à ce projet, les doutes que nous avons sur la fréquentation et la viabilité économique d'Utopia à Aulus ont été renforcés par la non réalisation du projet de centre de balnéo-ludisme " Symbioform ". Cet établissement qui devait être réalisé par la SCI " Le Grand Hôtel " devait, en effet, dès 2008 accueillir 21000 entrées pour atteindre 27000 en 2013, soit une clientèle potentielle pour Utopia sur laquelle il n'est plus question de compter. Dans ces conditions, le conseil municipal estime qu'il serait déraisonnable pour la commune, déjà trop endettée, de prendre le risque d'un nouvel emprunt important. En conséquence, le conseil municipal annule les délibérations antérieures relatives à ce projet et mandate le Maire pour tenter de faire reporter les subventions prévues sur d'autres besoins urgents, notamment la rénovation du camping " Le Couledous ".

COLONIE DE LA VILLE DE TOULOUSE

Le 28 mars 2008 Michel Veyssière a écrit au nouveau Maire de Toulouse Pierre Cohen pour lui demander une concertation entre commune de Toulouse, commune d'Aulus et personnel de la colonie, sur les conditions dans lesquelles pourrait se réaliser, avec des consé-

quences minimales pour le personnel et les activités du village, la modernisation nécessaire de l'établissement. En effet, un plan triennal de travaux sera programmé après une phase d'étude en cours. Nous ne manquons pas de vous informer de l'évolution de ce dossier.

CAMPING LE COULEDOUS

La municipalité a rencontré M. Verniol gestionnaire du camping et Madame Daurie, présidente de l'association MATT. Quelques rappels :

- Le camping est propriété de la commune, la maison d'animation et, depuis 2007, la borne camping-car sont propriété de la M.A.T.T gestionnaire du camping.
 - La convention de 1982 se termine en 2012.
 - Il existe un bail à construction sur la maison d'animation se terminant en 2009.
 - Le camping accuse de forts symptômes de vieillissement par défaut de suivi et d'entretien.
 - La sécurité électrique est non-conforme plaçant les personnes reçues face à un risque.
- Cette situation difficile est

consécutives aux choix de gestion des anciennes équipes municipales.

Le conseil a décidé d'assumer ses responsabilités et de réaliser les travaux les plus urgents en assurant les mises aux normes électriques et la réfection de toitures. Par ailleurs, il étudie le dossier afin d'assurer la pérennité du village de vacances.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Réunions du 16 Mai 2008. Personne ne s'attendait à de telles augmentations et ceci jusqu'en 2009.

La cause : un protocole de transfert des compétences communales au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMDEA) a été signé par le Maire le 22 Avril 2005. Ont ainsi été transférés : les sources et captages, le château d'eau, les 2 parties du réseau de distribution et l'assainissement.

Bien que nous ne soyons pas hostiles, par principe, à la mutualisation des investissements les plus lourds, cette



opération a des inconvénients majeurs :

- Le coût des investissements et le montant des recettes prélevées sur les usagers sont méconnus
- Il est difficile sinon impossible de se retirer du syndicat dans le cas où les inconvénients l'emporteraient sur les avantages. Le vote des 2/3 des 278 communes adhérentes est nécessaire pour rompre l'adhésion.

Pour 2008, le tarif des abonnements eau potable passe à 50 € (particuliers), 100 € (commerces), 200€ (hôtels, restaurants), 350€ (colonie, camping). Soit une augmentation de plus de 40% par rapport à 2007. Au final, le tarif des abonnements aura augmenté de +266% entre 2005 et 2009.

Le prix du m³ quant à lui augmente de 0,15 € en 2008, cette augmentation doit se poursuivre en 2009.

L'assainissement n'est pas en reste : de 2005 à 2009 les abonnements progressent de 52 € à 80 € (+53,8%) et le prix du m³ de 0,30 à 0,48 € (+60%).

Compte tenu de l'émoi suscité par cette situation mais aussi par :

- Le système incompris d'abonnement sans compteur ;
- L'incohérence du collocation dans les immeubles ;
- L'absence de prévisions pour terminer le réseau d'assainissement, réalimenter La Trape, et réaliser la station d'épuration...

Nous avons obtenu une réunion de travail avec le SMDEA. Elle a eu lieu le 16 mai à la mairie en présence de M. Vannier, directeur et M. Commenges, responsable technique.

Puis à 18H30 le compte rendu en a été fait aux Aulusiens salle du temps libre.

En l'absence d'information sur le nombre réel de foyers soumis à la redevance, sur le montant des recettes collectées et accumulées, sur le montant des investissements envisagés dont ceux afférents à la rénovation du réseau de distribution de l'eau (le SMDEA estime les fuites à 60%), nous avons demandé la communication de ces éléments pour être en mesure de comprendre et de négocier.



Le but du conseil municipal est d'aboutir à un nouveau protocole.

Lors de cette réunion des participants ont demandé, à juste titre, que l'action des communes du canton soit coordonnée vis-à-vis du SMDEA. Cette requête sera présentée à la Communauté de Communes.

SITE INTERNET

Une refonte de cet outil est en cours. Le futur site officiel de la commune bénéficiera

des nouvelles technologies de mise à jour et de communication. Pour les utilisateurs du blog actuel, nous transférerons les fonctionnalités dans le nouveau site.

GROUPEMENT EMPLOYEUR

Une réunion d'information a eu lieu le 30 avril à la mairie d'Aulus et a rassemblé entrepreneurs, collectivités, élus locaux et départementaux autour de Valérie Schneider déléguée régionale du GEMIP (Groupement Employeurs Midi-Pyrénées). Nous étudions avec le GEMIP, d'une part la mise en place une étude de faisabilité, d'autre part la possibilité de nous rattacher au groupement employeur déjà existant sur Saint-gaudens que nous projetons de rencontrer prochainement. Le but d'un G.E est de limiter la précarité du travail saisonnier.

TRAVAUX : ETAT DES LIEUX

- Un état des lieux rapide des bâtiments communaux utilisés comme dépôt du matériel de la commune a été effectué. Il a permis de constater que si les constructions de " l'abattoir " et de " la scierie " sont dans un état correct, le bâtiment de la carrière par contre menace ruine en ce qui concerne la charpente côté talus. Le devis des travaux à réaliser s'élève à 28 000 euros.

- L'enlèvement de 14 poteaux électriques a été effectué.



- Le " lavoir " qui a été récrépi, pourrait avoir une autre vocation que celle de dépôt d'objets divers.
- Pour redonner une meilleure image aux abords des Thermes, le goudronnage du chemin de Camesa, du pont du Midi aux nouveaux WC publics, a été effectué début juin.
- De même, le nivelage et l'empierrement de l'aire réservée aux camping-cars et du chemin des WC publics ont été réalisés.
- Les WC publics commencés en 2007, après la prise en compte des nombreuses malfaçons, seront livrés fin juin. L'aménagement extérieur de ces derniers sera réalisé par les employés communaux.
- L'entreprise MALLET a fourni un devis (6000€ HT) pour l'aménagement du Carré d'Huguet (pluvial et goudronnage) sachant que ces travaux ne pourront être réalisés cette année, budget oblige. Il reste toutefois à les coordonner avec l'enlèvement des réseaux d'éclairage du haut du village.
- Camping : suite aux rapports de l'APAVE (organisme de contrôle sécurité), de 2003 et

- 2005, les travaux de mise aux normes électriques ont été effectués en Mai sur certains sanitaires et chalets. La mise hors eaux des chalets les plus menacés a été effectuée par la pose de tôles sur les toits.
- Une réflexion est en cours pour la réalisation d'un passage à gué en face de la carrière afin d'éviter aux tracteurs et bétail de passer devant les thermes. Ce même passage desservirait les parcelles de Camesa et se prolongerait jusqu'à La Mouline en un chemin de promenade rive gauche du Garbet.
 - La station d'épuration étant défectueuse, nous nous renseignons sur la faisabilité d'une station dite à lagunage (étang planté de roseaux) du type de celle existant à OUST (contact pris avec le SMDEA).
 - Une étude des travaux d'aménagement de l'ancienne école est en cours avec l'AFPA. Grâce à cet organisme de formation, le coût des travaux serait moindre.
 - Réfection des trottoirs en mauvais état. Un " bricolage " sera tenté avec les employés municipaux.
 - En prévision, l'aménagement de la passerelle haut de la Cascade, la cabane de la

Hille de l'étang, réfection des Orris du Troun.

- Fleurissement du village par la municipalité. Suspension fleuries au pont des thermes...

TRÈS " CHERS " AVOCATS ...

Une facture de 4550 € est réclamée à la commune par un cabinet d'avocats de Montpellier. Elle fait suite à une facture de 4890 € payé en 2007. Elles sont toutes deux relatives à des missions confiées par le précédent conseil municipal à ce cabinet pour empêcher, comme tentent de le faire de leur côté les avocats de la société IGIC, la restitution à la commune des terrains de " la Mouline ". Collusion entre avocats payés par la commune et ceux de la société ? Une phrase contenue dans un courrier envoyé par ce cabinet, au Maire précédent le 2 Avril 2007 laisse peu de doutes : " *Par ailleurs, notre confrère représentant les intérêts de la société IGIC a souhaité que nous lui communiquions nos écritures afin qu'il puisse, de son côté, prendre des conclusions concordantes avec les nôtres* ". Dans ces conditions, chacun comprendra que le conseil municipal actuel ait signifié à ce cabinet la fin de ses missions et que nous suspendions le paiement de ses " chers " honoraires destinés en fait, à aider ceux qui ont tenté de déposséder la commune de son patrimoine hydroélectrique.

DEUX DÉCISIONS CONCERNANT LA JUSTICE

Dans sa séance du 12 Avril 2008 le conseil municipal a décidé :

- De mandater Lucien Granier, 1° Adjoint pour signer en son nom les écritures concernant une procédure administrative sur la nullité d'une prétendue délibération du 20 février 2000 ayant servi à la vente des terrains communaux de " la Mouline ". Cette décision est rendue nécessaire par le fait que les 3 contribuables requérants ont été élus au conseil municipal le 9 mars dernier.
- De mandater le Maire pour recourir contre X au pénal sur la question de l'hydroélectricité.

DEMANDES DE SUBVENTION

Toit de l'église et mur du cimetière :

Après que l'ancienne municipalité ait demandé une dotation à la Préfecture, nous avons sollicité un complément auprès de la Région pour peindre les tôles de la toiture de l'église et consolider le mur du cimetière.

Village de vacances :

Après l'examen de l'état général du village de vacances et de sa sécurité, une subvention a été demandée au Conseil Général.

Ours :

Par délibération du 12 Avril, nous avons réaffirmé notre refus de toute réintroduction d'Ours dans les Pyrénées et évidemment sur le territoire Communal. Nous préférons

soutenir le pastoralisme et les productions de qualités dans le cadre d'un développement durable.

ECHOS ...

- Le 22 mars dernier les Aulusiennes et Aulusiens étaient réunis très nombreux " salle du temps libre " pour le verre de l'amitié, dans une ambiance conviviale, sympathique, autour de la nouvelle équipe municipale. Le Maire a indiqué quelles étaient les responsabilités de chaque élu.

- Le 3 Avril, dans l'agréable salle de réception de la résidence du " Grand Hôtel " gracieusement prêtée (merci à la direction de l'établissement), notre commune accueillait le conseil d'Administration de l'hôpital de St Giron pour une soirée d'études sur l'avenir du CHAC.

Autour de M. Gillet, Directeur, et parmi les 31 participants on remarquait Madame Josée Souque conseillère régionale, MM. Nayrou Député, Souquet, Conseiller Général, le Docteur Vicq,

médecin thermal, M. Bourneton, pharmacien de l'hôpital, fils de notre regretté André Bourneton. Michel Veyssière a prononcé quelques mots de bienvenue.

- Le 12 Avril à 18 H, s'est tenue la réunion du Comité des Fêtes. Le carnet des comptes a été présenté (il reste environ 1 000 euros en caisse) ainsi que l'inventaire du matériel déposé à l'ancienne école. Le nouveau bureau vient d'être constitué et sera animé par Marie-Anne Bonnet. Nous profitons de ce bulletin pour remercier vivement l'ensemble de l'ancienne équipe qui a œuvré durant toutes ces dernières années pour la vie du village.

- Le 19 Avril, rencontre d'une délégation du conseil municipal (Marie-Cécile Amiel, Marie-Anne Bonnet, Michel Veyssière) avec les parents d'élèves d'Aulus.

- Le 1er Mai, rencontre de Marie-Cécile Amiel avec les associations.

- Le 8 mai, anniversaire de la victoire sur le nazisme, une trentaine d'Aulusiens ont participé à la cérémonie.

- Le 24 mai en l'église d'Aulus, un superbe concert a



été offert aux Aulusiens par les chorales de la ville de Toulouse et d'Ercé. La municipalité et la colonie de vacances les ont remerciés par un vin d'honneur servi salle du temps libre dans une chaleureuse ambiance.

SUR VOTRE AGENDA ... QUELQUES DATES À RETENIR

- **Le 28 juin** : Fête de la saint Jean.
 - **Le 19 Juillet** : "Journée du Livre et Montagne".
Le soir : la ressource en eau ; projection débat autour du film " Au fil de l'eau la vie".
 - **A partir du 16 juillet jusqu'au 20 Août**, dans le parc des Thermes : Les mercredis du thé dansant.
- Et toutes les animations à retrouver sur l'agenda de l'Office du Tourisme.**

CARNET DE DEUILS EN 2008

- Le 26 janvier : Antonin Calvet.
- Le 14 février : Eléonore Ponsolle.
- Le 13 mars : Yves Geraud.
- Le 22 mars : Henry Laurent.
- Le 04 mai : Marie Reine Amiel " Bascou".
- Le 27 mai : Gilbert Arvieu.
- Le 12 juin : Raymond Bonnet " Oussaïl".

NAISSANCE

- Le 14 Juin : Inès Marie Aline Rouaix, fille de Damien Rouaix et Marjorie Bonnet.

MARIAGE

- Le 21 Juin : Christophe Marc et Valérie Granet.

